

à chaque enfant un dollar par jour jusqu'à l'âge de 16 ans, il en coûterait mensuellement \$30 par enfant. Puis, en commençant à donner \$150 par mois à l'âge de 65 ans, comme le préconise celui qui a appuyé la motion, nous donnerions \$5 par jour à compter de l'âge de 65 ans à tous les Canadiens.

Notre débat aujourd'hui porte surtout sur le programme des allocations familiales, lancé en juillet 1945. De juillet 1945 à avril 1949, ces allocations étaient versées en fonction du revenu familial. En 1949, l'exemption d'impôt à l'égard des enfants était la même pour tous, qu'ils touchent ou non des allocations familiales. La plupart des familles avaient donc avantage à les accepter. Depuis 1949, par conséquent, les allocations familiales s'appliquaient vraiment à tous.

Jusqu'à septembre 1957, le programme des allocations familiales prévoyait quatre taux. Pour les enfants de moins de six ans, le taux était de \$5 par mois. Pour les enfants de six à dix ans, l'allocation était de \$6 par mois, et pour ceux de 10 à 13 ans, l'allocation s'élevait à \$7 par mois alors qu'on versait \$8 par mois pour les enfants de 13 à 16 ans. En 1957, cependant, le taux de \$5 et \$7 ont été supprimés, de sorte qu'un enfant de moins de dix ans touchait \$6 par mois et ceux de dix à 16 ans, \$8 par mois. Ce changement visait à augmenter les montants payables à la majorité des enfants.

En septembre 1964, on présentait le programme d'allocations à la jeunesse. Ce programme prévoyait un versement de \$10 par mois à l'égard des enfants de 16 et 17 ans qui fréquentaient l'école ou l'université à plein temps ou en étaient empêchés pour cause de maladie physique ou mentale. A l'heure actuelle, ce programme coûte environ 55 millions de dollars par an.

Dans la province de Québec, on ne verse pas d'allocations à la jeunesse. On y applique un programme semblable dit d'allocations à l'enseignement. Le gouvernement fédéral verse à la province une subvention à l'égard de ce programme. On s'attend que le programme du Québec coûtera au Trésor fédéral environ \$22,350,000 pour l'année financière 1970-1971. A l'heure actuelle, le programme d'allocations familiales coûte environ 560 millions de dollars. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le ministre a déposé un Livre blanc qui propose la mise en œuvre d'un régime de sécurité du revenu familial. Ce régime est destiné à accentuer la lutte contre la pauvreté. On devrait pouvoir y parvenir d'une manière qui permette de concentrer au maximum les ressources disponibles sur ceux qui ont les revenus les plus faibles. Voilà pourquoi, lorsque c'est possible, on devrait avoir recours à des versements sélectifs, fondés sur le revenu, plutôt qu'à des versements universels, qui ne tiennent pas compte du revenu réel du bénéficiaire.

• (4.40 p.m.)

Le régime de sécurité du revenu familial, qui remplace le régime des allocations familiales en vigueur, est applicable à tous les enfants de moins de 16 ans. Voici ses principales caractéristiques: premièrement, la prestation doit être augmentée de \$16 pour chaque enfant à charge au-dessous de 16 ans dans les familles dont le revenu ne dépasse pas \$4,500 par an; deuxièmement, lorsque le revenu d'une famille excède \$4,500 par an, le taux des prestations sera progressivement réduit jusqu'à \$5 par mois pour chaque enfant dans le cas des familles dont le

revenu totalise \$10,000; troisièmement, les familles dont le revenu dépasse \$10,000 par an ne recevraient plus d'allocations familiales; quatrièmement, les prestations du régime de sécurité du revenu familial seraient considérées comme revenu imposable pour la personne qui déclare un enfant à charge dans sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Afin de donner une idée des montants des allocations qui seraient versées suivant les différents niveaux de salaire, aux termes de cette proposition, je citerai les chiffres suivants: pour ceux qui gagnent \$4,500 et moins, l'allocation mensuelle par enfant serait de \$16; pour ceux qui touchent de \$4,501 à \$5,000, l'allocation serait de \$15; pour ceux qui gagnent de \$5,001 à \$5,500, elle serait de \$14; etc. et ce jusqu'à la catégorie de revenus allant de \$9,501 à \$10,000. L'allocation la plus faible serait de \$5. Les personnes ayant un revenu de \$10,000 et plus ne toucheraient pas d'allocation.

Monsieur l'Orateur, quels seraient les résultats de ces changements dans le régime des allocations familiales? Tout d'abord, les familles ayant un revenu plus élevé cesseraient de bénéficier du paiement universel, et les ressources disponibles convergeraient vers ceux qui en ont vraiment ou virtuellement besoin. Cette proposition apporterait un supplément de revenu aux personnes dont les propres ressources ne suffisent pas à satisfaire aux besoins généralement considérés comme fondamentaux. Ainsi, ce programme fournira les ressources financières nécessaires à l'entretien des enfants dont les familles touchent de faibles revenus, sans qu'elles en soient responsables.

Le régime de sécurité du revenu familial va profiter effectivement et directement à plus de 640,000 familles à revenu modeste. Aux familles gagnant moins de \$4,500 en tout, le régime verserait \$16 par mois et par enfant. Cela représente une augmentation de 100 p. 100 pour les enfants de 10 à 15 ans, et de 167 p. 100 pour les enfants plus jeunes, par rapport au régime actuel d'allocations familiales. Donc sur les 3.1 millions de familles ayant des enfants de moins de 16 ans, les trois cinquièmes toucheraient des prestations supérieures à celles qu'ils touchent actuellement sous le régime d'allocations familiales, et un cinquième environ recevront le montant total de \$16 par mois.

Le régime de sécurité du revenu familial va augmenter le revenu des familles bénéficiant de l'assistance sociale, y compris celui de la plupart des 150,000 mères qui élèvent seules environ 330,000 enfants. En outre, monsieur l'Orateur, ce programme est assez souple pour qu'on puisse plus tard augmenter les prestations, et pour qu'on en fasse profiter les adultes d'une famille et les personnes sans enfants. Pendant sa première année d'application, le coût du régime de sécurité du revenu familial sera de l'ordre de \$660 millions, soit \$100 millions de plus qu'actuellement. Les prestations supérieures de ce nouveau régime seront financées grâce à environ 270 millions de prestations retirées aux familles à revenu élevé et aux taxes recouvrées des bénéficiaires.

Une voix: Vous en avez fait de la recherche, Maurice.

Une voix: Oui, il a fait ses devoirs.

M. Foster: Monsieur l'Orateur, le régime de sécurité du revenu familial proposé par le ministre de la Santé natio-